Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 698

Artikel: Horlogerie : même pas à titre symbolique
Autor: Gavillet, André
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1025095

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

HORLOGERIE

Même pas à titre symbolique

La Confédération renonce à participer au capital social d'Asuag; elle abandonne ce qui lui reste de la peau de chagrin.
De 30% du capital-actions, elle ne détenait plus, n'ayant pas souscrit aux augmentations, mais ayant subi les réductions, que le 0,2%. Ce 0,2% est, paraît-il, de trop. Elle aliène. C'est ce que le Conseil fédéral propose aux Chambres.
M. Kellerhals, directeur général de la Fédération de l'industrie horlogère suisse (FH), a commenté pour l'Agence télégraphique suisse (ATS). Cette décision, a-t-il dit, correspond «fondamentalement à l'ordre économique suisse qui veut que les autorités, et plus particulièrement la Confédération, n'aient pas de participation financière dans le secteur privé».
0,2% troublait notre «ordre». Mais en 1931, quand l'Etat fédéral risquait 30% du capital de l'Asuag, avec des actions payées mille fois leur valeur nominale, quel «désordre». On ne se souvient pas pourtant que les patrons horlogers s'en plaignirent. La doctrine, depuis, s'est purifiée. Progrès!
La reprise par les banques commerciales suisses du géant de l'horlogerie suisse et la fusion de l'Asuag et de la Ssih pose, n'en déplaise, des questions de principe pour notre ordre économique.
Est-il conforme aux règles de l'ordre suisse que les banquiers, dont le métier est de prêter, deviennent propriétaires d'une industrie, vitale pour toute une région, celle de l'arc jurassien?
Cette question, qui n'est pas impertinente, personne ne veut la poser, chacun étant intimidé par l'ampleur de l'investissement de sauvetage consenti: plusieurs centaines de millions (ils seront, pourtant, en une année, amortis au bilan des banques, au titre de participations douteuses!).
Les responsabilités des nouveaux propriétaires, les banquiers, sont lourdes. Elles concernent l'emploi, les syndicats, l'avenir d'une région. Elles concernent, pour parler ordre économique suisse, les relations avec les autres industriels de l'horlogerie suisse, face à ce géant, à la fois concurrent et fournisseur. Pour ceux qui connaîtront des difficultés (il y en aura notamment dans la montre moyenne), comment les banques intéressées respecteront-elles l'égalité de traitement? Seront-elles sans pitié en tant que créancières? Offriront-elles des possibilités de rachat en tant que propriétaires d'un trust puissant?
Ces considérations et ces difficultés auraient dû pousser les banques à tenter le sauvetage et même à l'imposer sous une autre forme que la prise de possession de la majorité du capital-actions.
Les choses étant ce qu'elles sont, il est important que la Confédération continue à jouer de l'intérieur un rôle de présence et d'observation. Certes, avec son 0,2%, son poids est dérisoire. En fait, il faudrait proposer non pas l'abandon des actions, mais leur renforcement par souscription nouvelle.
La concentration du pouvoir économique appelle des contre-pouvoirs.
Contre-pouvoirs qui devraient être le fait des syndicats. Ils se taisent, par faiblesse, ou parce qu'ils pensent que ce serait malséant et preuve d'ingratitude que de contrarier les sauveteurs.
Contre-pouvoirs qui devraient être le fait de la Confédération et des cantons, au nom de l'équilibre national et de l'intérêt régional.
En 1931 et 1937, la Confédération intervenait en force et simultanément les syndicats faisaient franchir un pas important à la politique contractuelle! Aujourd'hui, la Confédération s'efface et les syndicats sont muets.
Les 600 000 francs, valeur des actions Asuag, posent donc une question essentielle, une question de principe.
Y aura-t-il aux Chambres débat sur ce nouvel ordre économique?

A. G.

EN BREF

Si on fait confiance au «Monde» (28.8.) le réseau de télévision par câble de Biarritz propose les programmes de cinq chaînes de télévision non françaises, en plus de l'offre française; surprenant: le programme en allemand est suisse (DRS).

* * *

Il y a 65 sortes de jeu de jass en Suisse dont «le bolchévik», le «Molotow», le «cinq cents» et le «jass impérial de Nidwald». C'est le créateur du championnat suisse de jass, Gottfried Egg, qui a fait cette découverte. Notons tout de même que la manière la plus courante de jouer, pour laquelle il existait trois règlements, est aujourd'hui coiffée par un règlement unique qui devrait faciliter l'exercice de notre «sport national».

* * *

D'un jour à l'autre le quotidien catholique soleurois «Solothurner Nachrichten» a dû abandonner son titre pour devenir l'édition soleuroise du quotidien lucernois «Vaterland».

* * *

L'Action nationale compte gagner deux sièges à Zurich où elle en a un et conquérir sur le plan national les cinq mandats qui lui permettront de constituer un groupe autonome pour la prochaine législature.

MOTS DE PASSE

Ceinture

La solitude d'un coureur de foi
marque d'un poids
sa chasteté redondante:
— Duos habet, et bene pendentes.

Hélène Bezençon